

CONSEIL MUNICIPAL DU 09 Avril 2015

L'an deux mil quinze, le neuf avril, à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont rassemblés au lieu ordinaire de leurs séances sous la Présidence de Monsieur Pierre GEHANNE, Maire.

Etaient présents :

Monsieur Pierre GEHANNE, Madame Annick MARIE, Monsieur Stéphane PINABEL, Madame Annie POISSON, Monsieur Thierry TOTAIN, Monsieur Claude DUPONT, Madame Corinne LAUFER, Maître Jean-Pierre LAURENT, Madame Sighilde LEGOUPIL, Monsieur Christophe BELZ, Monsieur Philippe FAUVEL, Monsieur Alain DESPLANQUES, Madame Delphine LIMENEZ-GRENIER, Monsieur David LEGOUET, Madame Elisabeth DUHOUX.

Absent excusé :

Monsieur Jean-Louis REVERT a donné pouvoir à Annick MARIE
Madame Claudine LEMARDELE a donné pouvoir à Jean-Pierre LAURENT
Madame Gaële LEROUVREUR a donné pouvoir à Monsieur Le Maire,
Madame Edwige PERINET a donné pouvoir à Thierry TOTAIN

M. Christophe BELZ est désigné secrétaire de séance, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur Le Maire ouvre la séance à 18h35.

Le Procès-Verbal de la séance du 20 Janvier 2015 est approuvé à l'unanimité.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte l'inscription d'une question diverse concernant :

- Un avenant à la DSP de la manutention des bateaux sur le Port de plaisance.

Monsieur Le Maire précise également, que pour des raisons réglementaires, les comptes de gestion du Trésorier doivent être approuvés avant les comptes administratifs, l'ordre du jour sera donc modifié en ce sens. Le Conseil Municipal accepte cette modification à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR :

Informations sur les délégations données au Maire par le Conseil Municipal :

Monsieur Le Maire informe qu'il a signé deux marchés :

L'un avec l'entreprise EUROVIA pour l'enlèvement des bancs de sables dans le chenal d'accès au port pour un montant relatif à la tranche ferme de 39 280.00€HT pour le budget portuaire (extraction et transport) et 1 560.00€HT pour le budget communal (régalage de ce sable sur les plages). Les travaux seront terminés le 10 Avril prochain. La tranche ferme concernait un surplus éventuel aux mêmes conditions du prix au m³.

L'autre avec l'Entreprise HLM Environnement pour l'enlèvement des algues en putréfaction dans le chenal pour un montant de 14 100€HT ; Ces travaux ont été réalisés pendant les grandes marées du mois de Mars.

Approbation des Comptes de Gestion du Trésorier :

Monsieur Le Maire précise que les comptes de gestion ont été vérifiés et qu'ils correspondent parfaitement aux comptes administratifs qui seront soumis au vote.

Commune :

Dépenses de Fonctionnement	3 318 601.10	
Recettes de Fonctionnement	3 768 377.94	Excédent 449 776.84

Dépenses d'Investissement	1 922 595.94	
Recettes d'Investissement	2 349 866.36	Déficit 427 270.42

Résultat : Excédent de 22 506.42€

Port :

Dépenses de Fonctionnement	648 482.06	
Recettes de Fonctionnement	670 544.59	Excédent 22 062.53

Dépenses d'Investissement	126 794.19	
Recettes d'Investissement	148 359.75	Déficit 21 565.56

Résultat : Excédent de 496.97€

Service des Eaux :

Dépenses de Fonctionnement	486 895.51	
Recettes de Fonctionnement	490 505.01	Excédent 3 609.50

Dépenses d'Investissement	89 056.97	
Recettes d'Investissement	320 629.87	Excédent 231 572.90

Résultat : Excédent de 235 182.40€

Service de l'Assainissement :

Dépenses de Fonctionnement	477 887.05	
Recettes de Fonctionnement	534 057.45	Excédent 56 170.40

Dépenses d'Investissement	420 004.89	
Recettes d'Investissement	365 452.72	Déficit 54 552.17

Résultat : Excédent de 1 618.23€

Service extérieur des Pompes Funèbres :

Dépenses de Fonctionnement :	620.85	
Recettes de Fonctionnement :	1 300.50	Excédent : 679.65

Le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve les comptes de gestion du Trésorier.

Présentation des comptes administratifs 2014 – Budget Principal exécuté et budgets annexes exécutés :

Monsieur Le Maire est autorisé à présenter l'ensemble des comptes administratifs afin de ne sortir qu'une seule fois au moment du vote.

Il présente l'ensemble des comptes administratifs et donne les explications nécessaires notamment sur la nature des dépenses et des recettes, que ce soit en fonctionnement ou en investissement et rappelle que tous ces chiffres ont été étudiés en détail lors de la commission des finances, chaque membre du conseil municipal disposant du document de présentation. Il

précise cependant que les travaux d'urgence d'enrochement en début d'année 2014 représentent une grande partie des dépenses d'investissement de l'année 2014 pour plus d'un million d'euros et à ce sujet remercie l'Etat et le Conseil Général pour les subventions qu'ils ont accordées en cours d'année pour ces travaux.

Les résultats des budgets exécutés ainsi que les affectations de résultats sont les suivants :

Le compte administratif de la Commune présente les résultats suivants :

Section de fonctionnement :

Dépenses de l'année 2014	3 318 601.10	
Recettes de l'année 2014	3 768 377.94, soit un excédent de	449 776.84

Excédent reporté 2013		<u>441 528.92</u>
D'où un excédent global de fonctionnement de		<u>891 305.76</u>

Section d'Investissement :

Dépenses de l'année 2014 :	2 349 866.36	
Recettes de l'année 2014 :	1 922 595.94, soit un déficit de	<u>427 270.42</u>

Déficit reporté 2013		<u>765 827.75</u>
D'où un déficit global d'investissement de		<u>1 193 098.17</u>

Au quel il convient d'ajouter les restes à réaliser

Dépenses :	89 274.00
Recettes :	560 764.02

Soit un excédent sur les restes à réaliser de	471 490.02
--	-------------------

Déficit de clôture	<u>721 608.15</u>
---------------------------	--------------------------

Affectation des résultats :

L'excédent global de fonctionnement de 891 305.76€ est ainsi affecté :

Article 1068 « Réserves » (Investissement)	721 608.15
002 Excédent antérieur reporté (Fonctionnement)	169 697.61

Le compte administratif 2014 du service du port présente les résultats suivants :

Section de fonctionnement :

Dépenses de l'année 2014	648 482.06	
Recettes de l'année 2014	670 544.59, soit un excédent de	<u>22 062.53</u>

Excédent reporté 2013		<u>30 665.04</u>
D'où un excédent global de fonctionnement de		<u>52 727.57</u>

Section d'Investissement :

Dépenses de l'année 2014 :	148 359.75	
Recettes de l'année 2014 :	126 794.19, soit un déficit de	21 565.56

Excédent reporté 2013	<u>34 445.86</u>
D'où un excédent global d'investissement de	34 445.86
D'où un résultat global excédentaire pour les deux sections de	12 880.30

Affectation des résultats :

L'excédent global de fonctionnement de 52 727.57€ est conservé en totalité au compte 002 Excédent antérieur reporté (Fonctionnement)

Le compte administratif 2014 du service de l'eau présente les résultats suivants :

Section de fonctionnement :

Dépenses de l'année 2014	486 895.51	
Recettes de l'année 2014	490 505.01, soit un excédent de	<u>3609.50</u>
Excédent reporté 2013		<u>127 535.50</u>
D'où un excédent global de fonctionnement de		<u>131 142.00</u>

Section d'Investissement :

Dépenses de l'année 2014 :	89 056.97	
Recettes de l'année 2014 :	320 629.87, soit un excédent de	<u>231 572.90</u>
Déficit reporté 2013		<u>31 265.87</u>
D'où un excédent global d'investissement de		200 307.03

Auquel il convient d'ajouter les restes à réaliser :

Dépenses	151 305.00	
Recettes	45 000.00	
Besoin de financement des restes à réaliser		106 305.00
Excédent global d'investissement		94 002.03

Affectation des résultats :

L'excédent global de fonctionnement de 131 142€ est conservé en totalité au compte 002 Excédent antérieur reporté (Fonctionnement).

Le compte administratif 2014 du service de l'assainissement présente les résultats suivants :

Section de fonctionnement :

Dépenses de l'année 2014	477 887.05	
Recettes de l'année 2014	534 057.45, soit un excédent de	56 170.40
Excédent reporté 2013		<u>339 505.44</u>
D'où un excédent global de fonctionnement de		<u>395 675.84</u>

Section d'Investissement :

Dépenses de l'année 2014 :	420 004.89
----------------------------	------------

Recettes de l'année 2014 :	365 452.72, soit un déficit de	54 552.17
Excédent reporté 2013		<u>291 619.06</u>
D'où un Excédent global d'investissement de		237 066.89

Auquel il convient d'ajouter les restes à réaliser :

Dépenses	439 919.29	
Recettes	56 070.00	
Besoin de financement des Restes à réaliser		383 849.29
Déficit global d'investissement		146 782.40

Affectation des résultats :

L'excédent global de fonctionnement de 395 675.84€ est ainsi affecté :

Article 1068 « Réserves » (Investissement)	146 782.40
002 Excédent antérieur reporté (Fonctionnement)	248 893.44

Le compte administratif 2013 du service extérieur des Pompes Funèbre présente les résultats suivants en seule

Section de fonctionnement :

Dépenses de l'année 2014	620.85	
Recettes de l'année 2014	1300.50, soit un excédent de	<u>679.65</u>

Excédent reporté 2013		<u>620.85</u>
D'où un excédent global de fonctionnement de		1 300.50

Affectation des résultats :

L'excédent global de fonctionnement de 1 300.50€ est conservé en totalité au compte 002

Excédent antérieur reporté (Fonctionnement)

Monsieur le Maire quitte la séance.

Sous La Présidence de Claude DUPONT, les comptes administratifs 2014 sont adoptés à l'unanimité.

Monsieur Le Maire reprend la Présidence de séance et il est félicité pour la tenue des comptes.

BUDGETS 2015 :

Monsieur Le Maire informe que les budgets deviennent difficiles à équilibrer et que les efforts engagés depuis quelques années vont devoir continuer et être intensifiés. Des choix compliqués seront à faire dans les années à venir.

Il précise qu'il a mandaté un cabinet spécialisé pour une étude prospective des comptes, afin d'avoir une vision sur le long terme pour définir les possibilités budgétaires.

Il présente les propositions de budgets 2015 relatifs à la Commune, au service du port, au service des eaux, au service de l'assainissement et au service extérieur des pompes funèbres et rappelle que l'ensemble des propositions ont été discutées en Commission des Finances du 2 Avril 2015. Il remercie Madame RAGOT pour l'excellent et très complet document de présentation qui a été réalisé à l'attention des membres du Conseil Municipal.

COMMUNE :

Le budget communal s'équilibre en section de fonctionnement en dépenses et en recettes à hauteur de 3 810 017.40€ et en section d'investissement à hauteur de 3 183 657.90€.

Le Conseil Municipal à l'unanimité vote les chapitres du budget communal qui se décomposent ainsi :

DEPENSES Section de Fonctionnement			
Chapitre	vote 2014	réalisé CA 2014	Propositions 2015
011 Charges à caractère général	1 212 190,00	1 052 407,75	1 159 850,00
012 Charges de personnel	1 468 835,00	1 419 261,86	1 395 000,00
65 - Autres charges de gestion courante	239 800,00	221 992,40	179 600,00
66 Charges financières	125 000,00	118 423,64	113 700,00
67 Charges exceptionnelles	104 200,00	95 143,45	30 200,00
042 Opérations d'ordre entre section	3 880,52	135 718,00	6 188,00
014 - Reversement GIR	275 660,00	275 654,00	276 000,00
TOTAL	3 429 565,52	3 318 601,10	3 160 538,00
023, Virement à la section d'investissement	709 136,43		649 479,40
TOTAL GLOBAL	4 138 701,95		3 810 017,40
RECETTES Section de Fonctionnement			
	vote 2014	réalisé CA 2014	Propositions 201
002, Excédent antérieur reporté	441 528,92		169 697,61
013, Aténuation de charges	30 000,00	115 761,41	50 000,00
70 Produits des services	109 400,00	73 851,17	82 500,00
73, Impôts et Taxes	1 996 537,00	1 984 688,97	2 020 204,00
74, Dotations et participations	1 144 102,24	1 195 249,48	1 105 552,00
75, Autres produits de gestion courante	263 000,00	232 948,32	250 630,00
76, Produits financiers	10,00	7,63	10,00
77 produits exceptionnels	55 000,00	108 530,96	32 300,00
042 Opérations d'ordre entre section	99 123,79	57 340,00	99 123,79
TOTAL	4 138 701,95	3 768 377,94	3 810 017,40

Vote du taux des impôts locaux :

Monsieur Le Maire rappelle qu'il n'est pas envisagé d'augmentation du taux des impôts locaux, comme préconisé durant la campagne électorale. Il faudra voir dans les années à venir, si cette décision peut être maintenue en raison de la baisse importante des Dotations envisagées comme suit, selon le calcul de l'Association des Maires de France :

	2014	2015	2016	2017
Contribution au redressement des finances publiques au titre de 2014	-25 699	-25 699	- 25 699	- 25699
Montant estimé des contributions supplémentaires annuelles sur la période 2015-2017		-63 373	-63 373	- 63 373
			-63 373	- 63 373
				-63 373
Perte annuelle par rapport à 2013	-25 699	-89 072	-152 445	-215 819

Il précise qu'il est favorable à la baisse des dotations, toutes les collectivités territoriales doivent également participer à l'effort national et apprendre à maîtriser leurs dépenses. Cependant, pour le chapitre 11 notamment, l'effort déjà engagé devra être intensifié. C'est tout le mode des services municipaux qui devra être repensé. A titre d'exemple, l'éclairage public ou les espaces verts de la commune : les fleurs sont quasiment remplacées partout par des vivaces qui demandent moins d'entretien et surtout moins d'arrosage, donc un gain de temps pour le personnel et un gain en consommation d'eau. Toutes explications entendues, à l'unanimité, moins une abstention d'Alain DESPLANQUES, le Conseil décide le maintien des taux d'imposition 2014 :

- Taxe d'habitation 13.24
- Taxe Foncière sur le bâti 16.48
- Taxe Foncière sur le non bâti 18.04, étant précisé que la CFE est désormais perçue par la 3CI en raison de la décision du régime de la Taxe Professionnelle Unique, la 3CI versant une compensation figée d'environ 253 000€ à la commune.

La section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à hauteur de 3 183 657.90€

DEPENSES D'INVESTISSEMENT			
Chapitre	2014	réalisé 2014	Propositions 2015
001, Solde exécution investissement reporté	765 827,75		1 193 098,17
16, Remboursement d'emprunts	350 000,00	348 834,05	641 000,00
20, Immobilisations incorporelles	155 449,75	98 545,86	200 220,00
204, Subventions d'équipement versées	30 000,00	24 559,79	40 000,00
21, Immobilisations corporelles	1 235 256,82	1 213 923,86	502 745,94
23 Immobilisations en cours	1 268 324,90	580 987,01	487 470,00
040 - Opération ordres (travaux en régie)	99 123,79	81 899,79	99 123,79
041- Opérations patrimoniales		1 116,00	
4581 - Opérations sous mandat	20 000,00	0,00	20 000,00
TOTAL	3 923 983,01	2 349 866,36	3 183 657,90
RECETTES D'INVESTISSEMENT			
Chapitre	2014	réalisé 2014	
001 - Excédent antérieur reporté			
021, Virement de la section de fonctionnement	709 136,43		649 479,40
024, Produits des cessions	706 780,00		
040, Opérations d'ordre en section	3 880,52	160 277,79	6 188,00
041- Opérations patrimoniales		1 116,00	
10, Dotations Fonds divers réserves	553 869,36	568 512,58	991 608,15
13 Subventions d'investissement	924 951,00	380 783,59	434 196,02
16, Emprunt et dettes assimilées	1 000 000,00	700 000,00	1 022 206,33
20- immobilisation incorporelles	5 365,70	5 365,70	5 980,00
23 - Immobilisation en cours		106 540,28	54 000,00
4582 - Opérations sous mandat	20 000,00		20 000,00
TOTAL	3 923 983,01	1 922 595,94	3 183 657,90

Détail des investissements (dépenses et recettes) :

Articles	Libellés			
0,001	Report déficit investissement		1 193 098,17	1 193 098,17
2315-095	Eclairage public			
	<i>Bd Maritime</i>		30 000,00	30 000,00
	Point Lumineux Le Valnotte		3 420,00	3 420,00
	Rue de Dessus le Bourg		13 920,00	13 920,00
	TOTAL			
2315,128	Programme voirie divers	5000	0,00	5 000,00
	Rue Maurice Noguès		20 130,00	20 130,00
	Parking Rue de Verdun		4 000,00	4 000,00
2315	Non affecté		30 000,00	30 000,00
2315,1281	Voie d'accès 20 HLM		95 000,00	95 000,00
TOTAL 2315	Immobilisations incorporelles	5000	196470	201 470,00
2313-270	Ateliers Municipaux	70000	139 500,00	209 500,00
2313	Escalier Plage Potinière		1 500,00	1 500,00
2313	Élévateur mairie		50 000,00	50 000,00
2313	Travaux Chapelle St Louis		10 000,00	10 000,00
2313	Travaux Eglise		15 000,00	15 000,00
TOTAL 2313	Immobilisations corporelles	70000	216 000,00	286 000,00

2111	Acquisitions		65 000,00	65 000,00
2128	Espaces verts aménagements plantations...		14 000,00	14 000,00
2128	Réfection Cale B. Plage		8 460,00	8 460,00
2135	Clôtures CARPE DIEM		2 000,00	2 000,00
2135	Mairie Couverture et électricité		15 000,00	15 000,00
2135	Menuiseries bâtiment la Poste		4 500,00	4 500,00
2135	Presbytère		9 000,00	9 000,00
2135	Travaux salle musculation		19 730,54	19 730,54
2135	Amélioration énergétique Maison des Associations		3 200,00	3 200,00
2135	Isolation Centre Eugène Godey		3 700,00	3 700,00
2135	Salle des Douits (dossier Aménagement DETR)		25 533,40	25 533,40
2135	Cabines de lecture		1 500,00	1 500,00
2135	Vestiaires et sanitaires de la Maison des Associations		3 500,00	3 500,00
2135	Escalier de la maison des roulants		5 000,00	5 000,00
2135	Equipements sportifs divers		1 500,00	1 500,00
2135	Aire de basket		2 000,00	2 000,00
2135	Changement de menuiseries extérieures G. Scolaire		6 000,00	6 000,00
21316	Columbariums		6 000,00	6 000,00
2152	Mobilier urbain	4602	10 398,00	15 000,00
2158	Débroussailleuse		1 300,00	1 300,00
2158	Tronçonneuse		350,00	350,00
2158	Presse Ateliers		300,00	300,00
2158	Désherbeur Mécanique		7 000,00	7 000,00
2158	Désherbeur Thermique		3 500,00	3 500,00
2158	Divers (matériel poste de secours...)		5 000,00	5 000,00
21578	Matériel divers		10 000,00	10 000,00
2182	Matériel Roulant		233 000,00	233 000,00
2383	Matériel de Bureau et informatique		10 000,00	10 000,00
2184	Mobilier et divers		3 000,00	3 000,00
2188	Matériel scolaire		4 000,00	4 000,00
2188	Aire de Jeu B.Plage		5 000,00	5 000,00
2313	Passage à Niveau	9672		9 672,00
TOTAL 21		14274	488 471,94	502 745,94
2031/310	Local SNSM		6 000,00	6 000,00
2031	Divers		10 000,00	10 000,00
2031/270	Ateliers Municipaux		3 000,00	3 000,00
2031	MO pour voie d'accès HLM		12 000,00	12 000,00
2031/	Etude Skate park		13 240,00	13 240,00
2031	Intégration études diverses antérieures		5 980,00	5 980,00
2041512	Fonds de concours 3Cl cale accès		150 000,00	150 000,00
TOTAL 20			200 220,00	200 220,00
204412	Effacement réseaux F. Telecom		20 000,00	20 000,00
204422	Effacement réseaux SDEM		20 000,00	20 000,00
Total 204			40 000,00	40 000,00
21318/042	Travaux en régie			0,00
TOTAL 042			99 123,79	99 123,79
				0,00
16	Remboursement capital des emprunts		641 000,00	641 000,00
4581	Opérations sous mandats (travaux FT)		20 000,00	20 000,00
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT		89274	3 094 383,90	3 183 657,90

RECETTES D'INVESTISSEMENT			
1	Excédent investissement reporté		
21	Virement de la section de fonctionnement		649 479,40
24	Produits des cessions		
40	Opérations d'ordre entre sections (amortissements)		6 188,00
10222	FCTVA		235 000,00
10223	Taxe d'Aménagement (ex TLE)		35 000,00
1068	Réserves		721 608,15
Total 10			991 608,15
1341	Subventions		
	DETR Rue de la Corderie	19 231,00	19 231,00
	LEADER Centre E Godey	25 708,02	25 708,02
	Contrat de territoire Voie accès HLM	11 825,00	11 825,00
	DETR ateliers (150 000)		45 000,00
	Subventions exceptionnelles travaux plage cat nat	177 000,00	177 000,00
	Subvention accessibilité Mairie	27 000,00	27 000,00
	Subvention Chenillette		50 000,00
	DETR Salle Musculation		6 905,00
	DETR Salle Douits		8 017,00
	Subventions skate park		5 760,00
	Subvention église		9 750,00
1388	Amis Chapelle St Louis		8 000,00
1388	Participation Syndicat Electrification Candélabres		0,00
1328	Subvention EDF (prêts grand chantier		40 000,00
TOTAL 13		260 764,02	173 432,00
238	Remboursement avance chenillette		54 000,00
1641	Emprunts		
TOTAL 16			722 206,33
4582	Opération sous mandat (effacement réseaux FT)		20 000,00
TOTAL 2031	Intégration diverses études		5 980,00
TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT		560 764,02	2 622 893,88

Monsieur Le Maire précise en aparté au sujet du presbytère qu'un curé doit être officiellement nommé en Septembre sur la paroisse de Barneville-Carteret.

Au sujet des recettes, il donne quelques éléments sur l'emprunt à réaliser en précisant que l'état de la dette était relativement important et donne le détail du capital restant dû au 31 décembre 2014 :

Capital restant dû au 31 Décembre 2014

Budget Communal	3 618 507.18
Budget annexe Assainissement	160 860.00
Budget annexe Eau	518 736.03
Budget annexe Port	478 109.38
TOTAL	4 776 152.59

Il précise qu'il sera nécessaire d'étudier les travaux de la Commission du patrimoine pour envisager la vente de certains biens. Le rapport de la commission sera distribué prochainement.

S'il est possible de vendre certains biens en 2014, le montant de l'emprunt envisagé sera diminué du montant correspondant, cependant en l'état, aucune promesse de vente n'est signée actuellement.

Concernant le montant du chapitre 16 en dépenses d'investissement relatif au remboursement en capital des emprunts, Monsieur le Maire précise qu'en 2015 est inscrit le remboursement du prêt relais réalisé en début d'année 2014 pour régler les entreprises ayant travaillé sur les travaux d'urgence d'enrochements pour un montant de 300 000€.

A une question de David LEGOUET sur le projet de Skate Park, Stéphane PINABEL répond que ce dossier a été proposé à la DETR et qu'il a été retenu, ainsi que pour d'autres financements, dont le montant pourrait avoisiner plus de 50%. Cette année 2015 pourrait voir l'étude, les travaux seraient réalisés ultérieurement en 2016, si les financements le permettent.

Toutes explications entendues, le budget 2015 de la commune est approuvé à l'unanimité.

Monsieur Le Maire rappelle que c'est le premier budget de cette municipalité, en effet, le budget 2014 a été voté par l'équipe précédente et exécuté par l'équipe en place. Il précise que les projets se réalisent sur plusieurs années, il en est ainsi, les municipalités exécutent les décisions antérieures et il en sera de même à la fin de ce mandat. Les équipes se succèdent, les projets restent.

BUDGET 2015 – SERVICE DU PORT :

Le budget du service du Port s'équilibre en dépenses et en recettes ainsi qu'il suit :

Fonctionnement -Dépenses :	2014	Réalisé 2014	Propositions 2015
002 Résultat exploitation reporté			
011 - Charges à caractère général	341 600,00	327 894,12	352 750,00
012 - Charges de Personnel	247 821,00	247 753,97	267 998,00
042 - Dotations aux amortissements	53 649,33	53 649,33	51 877,43
65 - Autres charges de gestion courante	5 020,00	1,31	14 020,00
66- Intérêts des emprunts	17 800,00	16 989,53	15 600,00
67 - Charges exceptionnelles	2 700,00	2 193,80	2 500,00
023 - Virement à la section d'investissement	80 796,06		82 512,09
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT	749 386,39	648 482,06	787 257,52

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	2014	Réalisé 2014	Propositions 2015
002- Résultat d'exploitation reporté	30665,04		52 727,57
013 - Atténuation de charges	2 000,00		10 000,00
042- Opérations d'ordre entre sections	15 815,00	15 815,00	33 829,95
70- Vente de produits, prestations	673 000,00	645 211,33	678 500,00
74- Subvention d'exploitation	9 626,40		
75 - Autres produits de gestion courante	1 500,00	3 219,95	4 000,00
77 - Produits exceptionnels	16 779,95	6 298,31	8 200,00
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	749 386,39	670 544,59	787 257,52

Monsieur Le Maire précise que les recettes sont estimées en tenant compte de la hausse des 2% votée précédemment et approuvée en Conseil Portuaire et avec un espoir de recettes supplémentaires grâce à la mise en service du Port à Sec.

Investissement - Dépenses	TOTAUX	Réalisé 2014	Proposition 2015
001- Solde reporté (déficit)	0,00		
040 - Opérations d'ordre entre sections	15 815,00	15 815,00	33 829,95
16 Emprunts et dettes assimilés	79 232,60	79 232,60	76 794,00
20 Immobilisations incorporelles	2 680,00	7 815,00	1 000,00
21 Immobilisations corporelles	93 865,07		179 960,00
23 Immobilisations en cours	124 242,58	45 497,15	5 040,00
TOTAL	315 835,25	148 359,75	296 623,95

Les dépenses d'investissement comprennent essentiellement la continuité des travaux d'électricité sur les pontons, la modification des clôtures pour l'accès au quai d'armement et la participation au Conseil Général à hauteur de 50% des réparations terminées de confortement du quai d'armement.

RECETTES D'INVESTISSEMENT	TOTAUX	Réalisé 2014	Proposition 2015
001, Excédent antérieur reporté	24 189,37		12 880,30
021 - virement de la section de fonct.	80 796,06		82 512,09
040 - Opérations d'ordre entre sections	53 649,33	53 649,33	51 877,43
10 Dotations, fonds divers, réserves	0,00		
23 - Immobilisations en cours		99,81	
13 Subventions d'investissement	57 200,49	73 045,05	18 589,79
16 Emprunt en euros	100 000,00		130 764,34
TOTAL	315 835,25	126 794,19	296 623,95

Monsieur Le Maire précise que pour le port, une comptabilité de type « privée » est réalisée en parallèle car c'est un service public industriel et commercial, et cette comptabilité, au contraire de la comptabilité publique qui oblige à un équilibre budgétaire, démontre que le port est « déficitaire » en ce sens qu'il ne pourrait supporter des travaux d'entretien importants. En effet, il faut prendre en compte des provisions pour gros travaux d'entretien qui s'avèreraient nécessaires pour rendre l'ouvrage en bon état au terme de la concession signée avec le Conseil Général, propriétaire.

Toutes explications entendues, le budget du service portuaire est approuvé à l'unanimité.

BUDGET DU SERVICE DES EAUX :

Le budget 2015 du service des eaux se présente ainsi qu'il suit :

Fonctionnement - Dépenses :	Propositions 2014	Réalisé 2014	Propositions 2015
002 Résultat exploitation reporté			
011 - Charges à caractère général	154 030,00	128 662,00	156 030,00
012 - Charges de Personnel	166 956,00	163 299,41	165 147,00
014 Atténuation de produits	115 000,00	87 978,29	92 000,00
042 - Dotations aux amortissements	83 864,00	83 864,00	81 256,00
65 - Autres charges de gestion courante	7 500,00	2 331,24	21 000,00
66- Intérêts des emprunts	24 203,29	20 663,51	20 678,22
67 - Charges exceptionnelles	5 000,00	97,06	5 000,00
023 - Virement à la section d'investissement	73 332,21		111 166,78
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT	629 885,50	486 895,51	652 278,00

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	Propositions 2014	Réalisé 2014	
002- Résultat d'exploitation reporté	127532,5		131 142,00
013 - Atténuation de charges	65 516,00		
042- Opérations d'ordre entre sections	16 637,00	16 637,00	16 637,00
70- Vente de produits, prestations	417 000,00	473 356,65	503 999,00
74- Subvention d'exploitation	0,00		
75 - Autres produits de gestion courante	1 200,00	248,48	500,00
77 - Produits exceptionnels	2 000,00		
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	629 885,50	490 242,13	652 278,00

Monsieur Le Maire précise que le chapitre 11 comprend notamment l'achat d'eau auprès du Syndicat de production d'eau potable de la Côte des Isles. Le chapitre 12 (personnel), quand à lui, supporte l'ensemble des salaires des deux services eau, assainissement et la part du salaire du secrétariat affectée à l'urbanisme. Des versements de salaires sont effectués par le budget assainissement et le budget communal.

Les recettes sont essentiellement assurées par la facturation pour les consommations d'eau.

Investissement - Dépenses	Voté 2014	Réalisé 2014	Proposition 2015
001- Solde reporté (déficit)	31 265,87		
040 - Opérations d'ordre entre sections	16 637,00	16 637,00	16 637,00
16 Emprunts et dettes assimilés	71 224,97	71 224,97	73 113,48
20 Immobilisations incorporelles	0,00		
21 Immobilisations corporelles	2 500,00	1 195,00	8 674,33
23 Immobilisations en cours	317 334,24		409 305,00
TOTAL	438 962,08	89 056,97	507 729,81

RECETTES D'INVESTISSEMENT	Voté 2014	Réalisé 2014	Proposition 2015
001 - Solde d'exécution reporté			200 307,03
021 - virement de la section de fonct.	73 332,21		111 166,78
040 - Opérations d'ordre entre sections	83 864,00	83 864,00	81 256,00
10 Dotations, fonds divers, réserves	236 765,87	236 765,87	
13 Subventions d'investissement	45 000,00		65 000,00
16 Emprunt en euros	0,00		50 000,00
TOTAL	438 962,08	320 629,87	507 729,81

Monsieur Le Maire précise que les travaux prévus sont :

Réfection du Château d'eau de Carteret : 300 000€ (remplacement des réservoirs et réfection extérieure)

Réfection du réseau sur les Carrelets Quinetôt (en raison des travaux programmés d'assainissement sur ce secteur qui nécessitent le déplacement de la canalisation d'eau) : 53 000.

Réfection du réseau sur le secteur de B. Plage : 56 305.00€

Toutes explications entendues, le Budget du Service des Eaux est approuvé à l'unanimité.

BUDGET DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT :

Le budget 2015 du service de l'assainissement se présente ainsi qu'il suit :

Fonctionnement -Dépenses :	BP 2014	Réalisé 2014	Propositons 2015
002 Résultat exploitation reporté			
011 - Charges à caractère général	349 500,00	318 157,21	367 000,00
012 - Charges de Personnel	46 668,00	45 858,63	49 719,00
014 Atténuation de produits			
042 - Dotations aux amortissements	113 870,00	113 870,00	112 765,00
65 - Autres charges de gestion courante	5 000,00	1,21	9 000,00
66- Intérêts des emprunts			
67 - Charges exceptionnelles	5 000,00		5 000,00
023 - Virement à la section d'investissement	355 032,44		303 135,44
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT	875 070,44	477 887,05	846 619,44

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	Propositions 2014	Réalisé 2014	Proposition 2015
002- Résultat d'exploitation reporté	339505,44		248 893,44
042 - Opérations d'ordre entre sections	37 855,00	37 855,00	40 726,00
70 Vente de produits	497 500,00	496 202,45	557 000,00
75 Autres produits de gestion courante			
77 Produits exceptionnels	200,00		
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	875 060,44	534 057,45	846 619,44

Monsieur le Maire informe que le chapitre 11 en dépenses concerne essentiellement la part perçue sur la facturation, reversée au syndicat d'assainissement pour environ 300 000€.

Les recettes quant à elles sont en partie assurées par les excédents antérieurs (car les travaux sont bien subventionnés) et par la facturation aux usagers.

Investissement - Dépenses	BP 2014	Réalisé 2014	Propostions 2015
001- Solde reporté (déficit)			
040 - Opérations d'ordre entre sections	37 855,00	37 855,00	40 726,00
16 Emprunts et dettes assimilés	28 261,12	16 431,12	11 830,00
20 Immobilisations incorporelles	6 000,00		30 000,00
21 Immobilisations corporelles	0,00		3 000,00
23 Immobilisations en cours	1 064 945,38	365 718,77	1 277 428,73
TOTAL	1 137 061,50	420 004,89	1 362 984,73

<i>DETAIL DES TRAVAUX</i>		Réalisé 2014	Travaux 2015
<i>Opération 24 - Rue Saint Jean</i>	39900,6	10 682,11	
<i>Opération 26 Carrefour Boudet</i>	619 000,29	268 911,46	200 000,00
<i>Opération 28 Bungalow et équipements poste relevage Av. Lequindre</i>	30 000,00		
<i>Secteur des Carrelets - Quinetôt</i>	160 000,00		260 500,00
<i>Opération 29 - Secteur Plage:</i>	116 044,49	86 125,20	165 029,06
<i>Réhabilitation secteur la plage</i>			251 899,67
<i>Réhabilitation réseaux entre le bourg et la</i>	100000		400 000,00
TOTAL	1 064 945,38	365 718,77	1 277 428,73

RECETTES D'INVESTISSEMENT	BP 2014	Réalisé 2014	Propositions 2015
001 Solde exécution reporté	291 619,06		237 066,89
021 - virement de la section de fonct.	355 032,44		303 135,44
040 - Opérations d'ordre entre sections	113 870,00	113 870,00	112 765,00
23 - Immobilisations en cours		36 026,50	
13 Subventions d'investissement	248 470,00	143 556,22	375 065,00
10- Fonds divers - réserves			146 782,40
16 Emprunt en euros (agence de l'eau)	128 070,00	72 000,00	188 170,00
TOTAL	1 137 061,50	365 452,72	1 362 984,73

Le budget 2015 du service de l'assainissement est voté à l'unanimité.

Claude DUPONT précise que pour l'assainissement, la commune de Barneville-Carteret a commencé les travaux nécessaires à l'assainissement collectif beaucoup plus tôt que les autres communes, et que ces travaux ont permis de conserver le pavillon bleu d'Europe car la gestion des eaux usées est un des critères essentiels pour ce label.

Il rappelle qu'en 2001, avait été envisagée la création d'un syndicat avec la Commune de Port-Bail. Cependant pour des raisons techniques, Port-bail a créé un syndicat avec les communes limitrophes et Barneville-Carteret a créé un syndicat avec Les Moitiers d'Allonne, St Jean de la Rivière et St Georges de la Rivière.

Aujourd'hui le syndicat de Port-Bail et notamment la commune de Port-Bail ont demandé le transfert de la compétence « assainissement collectif » à la Communauté de Communes.

Il informe ses collègues que pour le moment, aucune décision n'est prise du côté de la 3CI ; En effet, il convient d'obtenir une étude financière détaillée car les tarifs appliqués ne sont pas identiques sur le territoire, et bien qu'il ait le souhait du développement de la coopération intercommunale dans ce domaine, il estime qu'elle ne doit pas se faire à la va vite, en risquant de pénaliser les habitants de Barneville-Carteret avec un tarif unifié plus élevé sur l'ensemble du territoire.

BUDGET DU SERVICE EXTERIEUR DES POMPES FUNEBRES :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve le budget du service funéraire qui s'équilibre en dépenses et en recettes sur sa seule section de fonctionnement à hauteur de 2 215.50€

BAISSE DES INDEMNITES DE FONCTION DES ELUS :

Monsieur Le Maire rappelle que lors de la première séance du Conseil Municipal, les montants des indemnités du Maire, Adjoints et Conseillers délégués ont été votés ainsi :

25% de l'IB 1015 pour Monsieur le Maire,

13% de l'IB 1015 pour les Adjoints

11% de l'IB 1015 pour les Conseillers Municipaux.

Il propose, en raison de la rigueur budgétaire de baisser le montant de ces indemnités de 10%, à compter du 1^{er} Avril 2015, mois du vote du budget.

Ce qui amène les taux et montants bruts suivants :

Monsieur Le Maire

22.5% IB 1015 $855.35 * 0.65 = 555.96$ Total : 1 411.28

Maires Adjoints

11.7% IB 1015 $444.77 * 0.65 = 289.10$ Total : 733.87 (*5 adjoints) = 3 669.35

Conseillers délégués :

9.9% IB 1015 $376.34 * 0.65 = 244.82$ Total : 620.96 (*3conseillers) = 1862.28

Montant enveloppe (brute) $1411.28 + 3669.35 + 1862.88 = \underline{\underline{6\ 943.51}}$

Toutes explications entendues, le Conseil Municipal, à l'unanimité valide cette décision.

AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LA PROPOSITION DU SDEM RELATIVE A L'EFFACEMENT DES RESAUX ROUTE DE LA CORNICHE.

Monsieur Le Maire donne la parole à Thierry TOTAIN qui informe le Conseil Municipal d'une proposition du SDEM 50 d'effacer les réseaux électrique, éclairage public et le réseau de télécommunication avec un fourreau sur numéraire en attente du futur déploiement du FTTH.

Il précise que ces travaux concernent trois portées qui n'avaient pas été intégrées lors des précédents travaux, car la reprise des branchements est compliquée. Ces trois portées se situent en bas de la route de la corniche, derrière les restaurants.

L'estimation du coût global de ces travaux est de 56 000€ TTC. Le SDEM assurera la Maîtrise d'Ouvrage de ces travaux. La participation de la Commune s'élèverait à environ 14 000€.

Toutes explications en entendues, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve ce projet.

TRANSFERT DE L'EXERCICE DE LA COMPETENCE « INFRASTRUCTURES DE CHARGES POUR VEHICULES ELECTRIQUES ET HYBRIDES RECHARGEABLES (IRVE) AU SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIES DE LA MANCHE (SDEM)

Monsieur Le Maire laisse la parole à Thierry TOTAIN qui informe que la commune a reçu une proposition du SDEM relatif à un projet de déploiement de bornes de recharge pour véhicules électriques.

Le SDEM est dorénavant habilité à mettre en place et organiser, pour les communes adhérentes qui lui auront confié cette compétence, un service comprenant la création, l'entretien et l'exploitation des infrastructures de charge nécessaires à l'usage des véhicules électriques ou hybrides rechargeables et l'article 5-2 portant sur les modalités du transfert de cette compétence.

Le SDEM a donc engagé un programme pour 2015, 2016, 2017 de déploiement d'infrastructures de recharges à travers un maillage cohérent.

Si la collectivité est intéressée, elle s'engage à mettre à disposition gratuite du SDEM un emplacement sur le domaine public (surface nécessaire d'environ 30m² et doit veiller à ce que l'emplacement retenu soit couvert par un réseau téléphonique mobile optimisé pour transférer des données.)

La mise en place et l'entretien et le dépannage de ces bornes et les consommations sont à la charge du SDEM.

La participation de la Commune est relativement optimisée grâce au bénéfice d'un financement public de l'Etat, de la Région Basse-Normandie et du Conseil Général.

Les coûts et participations :

NATURE	OBJET	AIDES FINANCIERES	Coût estimatif pour la collectivité
Création d'une borne	Fourniture et pose de borne de recharge normale (3 kVA) sur	100%	0€

	une aire de co voiturage		
	Fourniture et pose de borne de recharge normale (3 kVA) sur le parking d'une gare	90%	800€
	Fourniture et pose de borne de recharge accélérée (22kVA)	75%	2 900€

Pour les bornes lentes, la durée de charge est d'environ 8h00 et pour les bornes de 22kva, la durée de charge est d'environ 1h15.

Il est donc demandé l'avis du conseil Municipal sur le transfert de compétence, étant précisé qu'il y aura, en cas de vote favorable, une coordination avec le SDEM pour la décision sur les emplacements

Il est précisé que l'utilisateur aura une carte d'accès pour un euro symbolique. L'utilisation est prévue gratuite pour une durée de 3 ans. Au-delà de cette date, l'utilisateur sera mis à contribution d'une manière ou d'une autre. Les personnes disposant d'un vélo « électrique » pourront également se servir de ces bornes pour la recharge.

Ce projet rentre dans la politique gouvernementale de protection de l'environnement et du développement de l'utilisation des énergies moins polluantes pour les déplacements.

Toutes explications entendues, Le Conseil Municipal, par 18 voix pour et un vote contre de Christophe BELZ, approuve la décision présentée et décide le transfert de compétence au SDEM.

ADOPTION DE LA MISE EN ŒUVRE DU PAVE :(PLAN DE MISE EN ACCESSIBILITE DE LA VOIRIE ET DES AMENAGEMENTS D'ESPACES PUBLICS)

Monsieur Le Maire donne la parole à Stéphane PINABEL qui précise que la politique d'accessibilité vise plusieurs objectifs :

Adapter progressivement le cadre de vie à l'ensemble de la population, y compris aux personnes handicapées ou à mobilité réduite, afin de : y leur permettre de participer pleinement à la vie sociale, éducative, culturelle et professionnelle y lutter contre toutes les discriminations, même les plus insoupçonnées y lutter contre l'exclusion, l'isolement et la marginalisation y favoriser l'autonomie des personnes y leur permettre de choisir librement leur lieu et leur mode de vie ;

S'assurer que la chaîne de déplacements (c'est-à-dire le cadre bâti existant, la voirie, les espaces publics, les transports et leur inter-modalité) est accessible dans toute sa continuité aux personnes handicapées ou à mobilité réduite et, en particulier, au niveau des interfaces des différents maillons ;

Favoriser la mobilité, notamment l'usage de la marche des personnes âgées et des modes de déplacements actifs, pour des raisons de santé publique et de maintien de l'autonomie. Les modes d'action privilégiés La politique d'accessibilité s'appuie sur deux types d'action complémentaires et indispensables :

Profiter de toutes les opportunités qu'offrent les constructions neuves, les nouvelles infrastructures et les réaménagements des espaces publics pour les rendre accessibles dès le départ ;

Examiner le cadre de vie existant pour déterminer les travaux nécessaires afin de l'adapter aux personnes handicapées ou à mobilité réduite.

Toutes les communes de France, quelle que soit leur population, sont chargées par la loi d'élaborer un PAVE. L'élaboration du PAVE est par défaut une compétence communale.

Selon la législation, le PAVE fixe notamment les dispositions susceptibles de rendre accessible l'ensemble des circulations piétonnes et des aires de stationnement automobile situées sur le territoire de la commune, tous les travaux dorénavant sur les espaces publics devront intégrer des critères d'accessibilité et c'est à cet effet notamment que le PAVE est nécessaire, ce sera la ligne « directrice ».

Il fixera un calendrier, tous les travaux ne seront pas à réaliser dans l'année, mais ceux qui le seront devront être conforme aux dispositions du PAVE.

De plus, ce document est obligatoire pour pouvoir bénéficier de subventions au titre de l'aménagement des voiries pour la DETR.

Juridiquement, le PAVE :

Précise les mesures susceptibles de rendre accessible l'ensemble des circulations piétonnes et des aires de stationnement situées sur le territoire communal ou intercommunal ;

Indique les délais de réalisation de ces mesures ; précise la périodicité de son évaluation ; définit quand et comment il pourra être révisé.

Stéphane PINABEL précise qu'il a travaillé sur ce sujet avec les services de la Mairie et que l'élaboration du PAVE pourrait être réalisé en régie, les différents acteurs ont en effet les compétences requises et connaissent bien le territoire.

Il rappelle qu'il est également possible de faire appel à un bureau d'études.

Un groupe de travail doit être désigné : les services techniques, des élus, des représentants d'associations de personnes handicapées, les services de la Direction des Routes, la Gendarmerie...

Il précise également que le label Station Balnéaire devra être renouvelé en 2018 et qu'il y aura nécessité d'inclure des voies partagées, notamment du centre bourg vers les lieux touristiques.

Un contact a déjà été pris avec la DRD à ce sujet.

Alain DESPLANQUES demande pourquoi on ne ferait pas appel directement à un bureau d'études qui dispose de tout le canevas et qui connaît la réglementation pour élaborer ce genre de document. Il fait référence à l'élaboration du diagnostic d'accessibilité des bâtiments publics réalisé en 2013 et dont le coût avait été très raisonnable.

Il lui semble que le personnel a actuellement une charge de travail suffisamment importante et qu'il convient de ne pas alourdir cette charge.

Cette remarque est prise en compte, cependant, comme le coût d'une étude n'est pas connu, il est proposé de valider le principe du PAVE et de reporter les modalités de sa mise en œuvre lors d'une prochaine réunion, lorsque les coûts estimatifs par un prestataire extérieur seront connus.

Accord à l'unanimité.

CREATION D'UN OFFICE MUNICIPAL DES SPORTS NAUTIQUES :

Monsieur Le Maire laisse la parole à Stéphane PINABEL qui rappelle que la Communauté de Communes va « livrer » la base Nautique vers la mi-mai.

Plusieurs réflexions en Mairie ont eu lieu pour savoir comment va être géré cette base qui va être un bel outil.

Il a travaillé de concert avec Alain DESPLANQUES et Jean LETELLIER et cela n'a pas été une mince affaire pour aboutir à une solution qui satisferait à la fois la mairie, la communauté de communes, mais aussi les associations avec lesquelles les discussions n'ont pas toujours été faciles.

Plusieurs projets ont été élaborés avec des problèmes toujours insurmontables. La solution de l'OMSN semble enfin convenir à tous.

En résumé, l'Office travaille en indépendance par rapport à la Commune.

La 3CI met la base nautique à disposition de l'Office par une convention

Le commune qui a la compétence sportive, signe une convention d'objectif avec l'Office et signera une convention avec l'école de voile et le club d'Aviron qui a pour objectif également de devenir une école d'Aviron.

Une réunion a d'ailleurs eu lieu encore dans l'après-midi pour mettre au point les conventions et les choses avancent dans le bon sens.

La composition de l'office municipal des sports nautiques serait définie ainsi :

Le Maire, l'adjoint en charge des sports, l'adjoint en charge de la culture, le premier Adjoint, et Gaële LEROUVREUR, pour sa compétence dans le domaine du nautisme,

Le Président de la Communauté de Communes, l'élu communautaire en charge du tourisme, l'animateur sportif, la directrice de l'Office Intercommunal du Tourisme...

Monsieur Le Maire précise qu'il n'était pas favorable au début à ce projet, mais qu'après concertation, il lui semble que c'est finalement un consensus acceptable. Il précise que le rôle de l'office est de gérer la base nautique, mais aussi d'avoir un rôle de concertation et de commercialisation des activités nautiques car il travaillera en étroite collaboration avec l'Office de Tourisme pour la vente de stages de voile et d'aviron.

Il précise qu'il faut que cet outil, qui a couté relativement cher, puisse être optimisé pour servir les intérêts du territoire en matière de développement du Nautisme.

Maître LAURENT précise qu'au début, ce n'était pas prévu ainsi ; la base est intercommunale, sa gestion aurait pu être intercommunale si la compétence Nautisme avait été transférée à la 3CI...

Monsieur Le Maire réitère son intervention en précisant qu'il n'était pas cette optique au départ, mais que la solution trouvée est intéressante et permet de ne pas laisser les associations s'installer sans objectifs de développement dans cette base.

Maintenant qu'elle va être opérationnelle, il ne faut pas que cet outil reste au niveau d'un simple « hébergement » des associations nautiques, mais qu'il soit un réel outil de développement des activités nautiques pour que la Côte des Isles devienne une destination « nautique ». Il faut également que les habitants du territoire, permanents ou touristes, mais aussi, les enfants des écoles, des collèges... puissent avoir accès à ces activités.

Claude DUPONT se dit également favorable à la création de cette structure, elle correspond à sa conception de la relation 3CI et Commune. La base nautique est en effet un équipement intercommunal, mais la commune d'implantation doit être associée de façon prioritaire à sa gestion.

Alain DESPLANQUES insiste sur le fait qu'un Office Municipal des Sports Nautiques est une association particulière où le risque de gestion de fait peut être important, mais sa gouvernance doit agir en toute transparence. La fédération des offices des sports préconise que le Président, par exemple, ne soit pas un élu.

Maître LAURENT estime qu'on aurait dû penser plus tôt, au moment du dépôt du Permis de Construire, notamment, au mode de gestion de cette base. Il précise qu'il émet cette remarque car on arrive à la livraison de cet outil, mais qu'il n'est pas du tout opposé à la création de cet office.

Alain DESPLANQUES lui répond que dès la conception du projet, il a rencontré les associations concernées pour évoquer ce point avec elles et notamment pour qu'elles fusionnent entre elles, afin de n'avoir qu'une seule école, il a rencontré avec Jean LETELLIER, de nombreux représentants de base nautique... Les associations étaient vaguement favorables... Le projet abouti aujourd'hui est l'issue d'un travail qui dure depuis des mois.

Stéphane PINABEL précise qu'il est envisagé que Pierrick LEDARD, Agent du Port et qui connaît bien le milieu nautique, puisse être déchargé d'une partie de son temps pour être détaché à la gestion de la base Nautique.

David LEGOUET demande si la 3CI apportera une aide financière pour le fonctionnement de cet office.

Alain DESPLANQUES lui répond que la 3CI n'a pas la compétence sportive, cependant, de par son statut de « propriétaire », elle assurera l'entretien des espaces extérieurs et du bâti, et elle a décidé de prendre en charge les fluides la première année.

Monsieur Le Maire tient à remercier particulièrement Stéphane PINABEL, Alain DESPLANQUES et Jean LETELLIER pour leur travail et leur acharnement à tenter de trouver une solution adéquate à la gestion de ce bâtiment et qui ont négocié pendant des heures avec les associations, dans un contexte difficile. C'est une bonne solution et le cadre est dorénavant posé.

Toutes explications entendues, le Conseil Municipal, à l'unanimité, APPROUVE la création d'un Office Municipal des Sports Nautiques qui aura notamment en charge la gestion de la base nautique.

Il précise que la délibération et le projet de statuts ont été destinataires les membres du conseil, seront mis en ligne sur le site de la Mairie.

REVISION DU MONTANT DU LOYER DU LOCAL MIS A LA DISPOSITION DE LA SAGE FEMME ;

Monsieur Le Maire rappelle que le local situé au n° 10 de la Rue des Ecoles est utilisé par la Sage-Femme, Madame Clarisse DENEUVE, pour ses consultations, à sa demande, pour un essai.

Le montant du loyer était fixé à 80€ par mois. En effet, elle a réalisé quelques travaux de peinture et d'aménagement à ses frais pour son activité. Elle a demandé à pouvoir continuer à bénéficier de ce local pour quelques mois et il convient de revoir le montant du loyer. Il est proposé un loyer mensuel fixé à 150€.

David LEGOUET et Elisabeth DUHOUX estiment que ce montant n'est pas assez élevé, ils votent contre cette proposition.

DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES DE LA 3CI.

Monsieur Le Maire fait part d'un courrier de la 3CI informant qu'elle a créé une commission locale d'évaluation des charges transférées en raison du nouveau régime fiscal de la Taxe Professionnelle Unique.

Il est nécessaire à cet effet que chaque Conseil Municipal des communes membres dispose d'au moins un représentant au sein de cette commission.

Le Conseil Municipal est donc sollicité pour désigner en son sein un ou plusieurs représentants (maximum trois). Le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne Maître Jean-Pierre LAURENT (qui accepte) comme représentant au sein de la CLECT.

AUTORISATION POUR LE REVERSEMENT DU FONDS D'AMORCAGE A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DANS LE CADRE DE LA REFORME DES RYTHMES SCOLAIRES :

Monsieur Le Maire rappelle que Le fonds d'amorçage, versé par l'Etat, a permis d'aider les communes à mettre en œuvre la réforme des rythmes scolaires et notamment, à organiser des activités périscolaires assurant la prise en charge des élèves au minimum jusqu'à l'heure actuelle de fin de la classe (16 h 30 dans la plupart des écoles).

La Commune perçoit donc ce fonds (pour l'instant 5 000€). Cependant la mise en œuvre des TAP est assurée par la Communauté de Communes qui en supporte toutes les dépenses, il est donc logique que ce fonds lui soit reversé.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, Approuve cette proposition.

MODIFICATION DE LA DELIBERATION DU 28 OCTOBRE 2014 APPROUVANT LES TARIFS 2015 DU CENTRE EUGENE GODEY, EN RAISON DU NOUVEAU TAUX DE LA TAXE DE SEJOUR :

Monsieur le Maire rappelle que les tarifs applicables au Centre Eugène Godey ont été approuvés en séance du Conseil Municipal du 28 Octobre 2014, avec un montant de taxe de séjour fixé à 0.62€.

La 3CI, a voté les nouveaux montants de la taxe de séjour en décidant un montant fixé à 0.65€ par nuitée.

Il convient donc de modifier les tarifs du Centre Eugène Godey en intégrant ce nouveau montant.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve cette modification.

ADMISSIONS EN NON-VALEUR DE PRODUITS IRRECOUVRABLES – ANNEES 2009 A 2014 – BUDGETS DU SERVICE DU PORT, DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT.

Monsieur Le Maire informe qu'il a reçu trois états émanant de la Trésorerie concernant des admissions en non-valeur de produits irrécouvrables pour les budgets du port, de l'eau et de l'assainissement pour les années 2009 à 2014.

Ces sommes sont présentées en non-valeur car les poursuites ont été réalisées en vain par la trésorerie, avec les motifs suivants : clôture insuffisance actif sur Redressement judiciaire ou liquidation judiciaire, Poursuite sans effet, Combinaison infructueuse d'actes (Les poursuites engagées se sont toutes avérées négatives)

Il convient donc d'admettre ces montants en non-valeur afin d'épurer ces dettes qui perdurent. Il est rappelé que ces admissions en non-valeur permettent d'annuler ces sommes dues en comptabilité, mais qu'au cas où, si les débiteurs étaient à nouveau solvables, les sommes pourraient être recouvrées.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal DECIDE d'admettre en non-valeur les produits pour les budgets et montants se décomposant comme suit :

Budget du Service Portuaire - Années 2011 à 2013 :	9 447.59€
Budget du Service des Eaux – Années 2009 à 2014 :	4 377.31€
Budget du Service de l'Assainissement – Années 2009 à 2014	5 584.83€

EFFACEMENT DE DETTE – SERVICE DES EAUX ET ASSAINISSEMENT :

Monsieur le Maire explique que la Trésorerie a transmis une ordonnance du Tribunal de Cherbourg concernant un effacement de dette du service des eaux et du service de l'assainissement pour une famille de Barneville-Carteret.

Il convient donc que le Conseil délibère pour l'annulation de ces recettes auprès des deux services concernés, pour les montants suivants :

Service de l'Assainissement : 827.25€
Service des Eaux : 509.65€

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte cette proposition.

MODIFICATION DES STATUTS DU SDEAU 50

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que lors de son assemblée générale en date du 10 octobre 2014, le Comité Syndical du SDeau50 a délibéré favorablement à l'unanimité pour une évolution de ses statuts portant sur :

- 1 – L'intégration de l'assistance et de la maîtrise d'ouvrage du transport d'eau en gros dans les compétences générales
- 2 – le financement par le SDeau50 des axes d'intérêt départemental structurants inscrits dans le schéma départemental,
- 3 – La possibilité d'une participation financière du SDeau50 sur des projets secondaires de sécurisation définis dans le schéma départemental (connexions secondaires, forage de sécurisation lorsqu'aucune interconnexion n'est possible) et engagés sous maîtrise d'ouvrage des collectivités concernées.
- 4- L'identification de la participation du SDeau50 directement sur les factures d'eau.

Le Conseil Municipal de Barneville-Carteret, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve cette modification des statuts du SDeau50.

FONDS D'AIDE AUX JEUNES POUR 2015 :

Monsieur Le Maire informe que, comme chaque année, le Conseil Général de la Manche a transmis une demande d'adhésion de la Commune au Fonds d'Aide aux Jeunes (FAJ) pour l'année 2015. Ce fonds mutualisé s'adresse aux Jeunes de 18 à 25 ans pour favoriser leur insertion professionnelle et sociale.

La contribution demandée est de 0.23€ par habitant (soit $0.23 * 2322 = 534.06€$).

Il donne le bilan 2014 du FAJ pour information :

- Dans la Manche, le FAJ s'articule autour de deux types d'aides :
 - o Les aides financières individuelles liées à la subsistance ou à l'insertion
 - o Les actions collectives (stage collectif pour l'obtention du permis de conduire, tickets de restauration...)
- Depuis le 1^{er} Janvier 2014, les Missions Locales bénéficient d'une enveloppe au travers de ce fonds leur offrant ainsi une meilleure réactivité dans l'attribution des aides aux jeunes.
- Une création de régie d'avance en territoire permet également d'attribuer des aides d'urgence en matière de subsistance.

238 Communes et Intercommunalités ont participé financièrement au FAJ en 2014

782 demandes ont été enregistrées dans le département pour un montant de 156 491.06€ dont 42 934.55€ pour le nord cotentin.

Au niveau du département

- Aides à la subsistance : 75 832.43€
- Aides à l'insertion : 80 658.90€
- Aides au Permis de conduire 40 931.00€

1 300 jeunes ont participé aux actions collectives du FAJ

A l'unanimité, le Conseil Municipal valide l'adhésion 2015 de la commune au FAJ.

FONDS DE SOLIDARITE POUR LE LOGEMENT 2015 :

Monsieur Le Maire précise que de la même manière, le Conseil Général, en partenariat avec la CAF sollicite la contribution des Communes de la Manche pour alimenter le Fonds mis en place pour le Logement (FSL Fonds de solidarité pour le logement).

La contribution s'élève à 0.70^e par habitant pour une commune de plus de 2000 habitants, soit pour Barneville-Carteret : 0.70 * 2322 = 1625.40€.

Bilan du Fonds de Solidarité pour le Logement 2014 :

Pour le Département 4 711 demandes ont été traitées et 71% ont reçu une réponse favorable.

Les aides versées :

Pour l'accès à un logement :

Aide sous forme de prêt	446 092.00
Aide sous forme de subvention	94 331.00
Nombre de ménages ayant obtenu une garantie	
Contre les impayés de loyers	560
Cautionnement	102 219.00
Soit un total de	642 642.00

1 251 ménages ont pu être relogés grâce au FSL en 2014.

Pour le maintien dans le logement : aide au paiement des loyers et des factures d'énergie, de chauffage et d'eau :

Aide au titre des loyers impayés	286 649.00 (prêts ou subventions)
Aide au titre de l'énergie et du chauffage	477 692.00
Aide au titre de l'eau	47 248.00
Soit un total de	811 589.00

442 ménages ont reçu une aide pour le paiement de leur loyer

1 416 ménages ont bénéficié d'une aide pour le paiement de leurs charges d'énergie et de chauffage

510 ménages ont bénéficié d'une aide pour le paiement de leur facture d'eau.

A l'unanimité, le Conseil Municipal valide l'adhésion 2015 de la Commune au FSL.

CHOIX DU PRESTATAIRE ELECTRICITE POUR CERTAINS POINTS DE LA COMMUNE :

Monsieur Le Maire donne la parole à Thierry TOTAIN qui explique que " Conformément à l'article L.337-9 du Code de l'énergie ainsi qu'aux dispositions figurant à l'article 25 de la loi relative à la consommation, les tarifs réglementés de vente de l'électricité pour les puissances > 36Kva vont disparaître au 31 décembre 2015.

La suppression légale de ces tarifs réglementés de vente d'électricité entraînera la caducité des contrats tarifs vert et jaune dont la commune est titulaire.

(contrat tarif jaune = bâtiment avec une puissance souscrite >36kVA raccordé sur le réseau Basse Tension,

contrat tarif vert = bâtiment avec une puissance souscrite > 36kW raccordé sur le réseau HTA (20 000 volts)

La commune de Barneville-Carteret étant soumise aux règles du Code des Marchés Publics, une consultation a donc été lancée.

Les trois contrats concernés

1/Contrat commune : Groupe Scolaire

2/Contrat Port

3/Contrat RPA La Gerfleur

Il a été possible de lancer une consultation unique afin d'obtenir un meilleur tarif avec une facturation séparée pour chaque site.

L'analyse a été réalisée sur les trois années, soit la durée du contrat.

2 opérateurs ont remis une offre :

GDF SUEZ pour un montant global de 67 711.98€

EDF pour un montant de 58 202.13€

De plus, EDF étant jusqu'à présent le fournisseur, il lui a été possible de joindre une comparaison vis-à-vis de l'offre actuelle.

Le bilan est le suivant:

moins 9,20% pour le groupe scolaire soit une économie de 1745€/an

moins 0,72% pour le Port de plaisance soit 275€ soit une économie de 275€/an

moins 8,5, pour la résidence La Gerfleur, soit une économie de 1645€/an

Au global, une réduction de 3 665.00€/an

Il propose de retenir l'offre présentée par EDF, économiquement la plus avantageuse.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide ce choix.

Thierry TOTAIN ne prend pas part au vote de la présente.

CHOIX DU MAITRE D'ŒUVRE POUR LES ETUDES ET LES TRAVAUX DE LA PORTE DU BASSIN DE PLAISANCE :

Monsieur le Maire informe de fuites sur la porte du bassin de plaisance. Ces problèmes l'inquiètent, car s'ils ne sont pas réparés, les conséquences d'une aggravation de cette fuite pourraient être dramatiques. Il a demandé le lancement d'une consultation pour une mission de maîtrise d'œuvre pour les études et les travaux de réparation de la Porte du Bassin. Le cahier des charges prévoyait clairement que cette mission se limitait à la Maîtrise d'œuvre à qui il aurait été confié, notamment, un examen de la porte et la définition des travaux de réparation à réaliser, ainsi que la rédaction d'un dossier de consultation pour les travaux.

Trois offres sont parvenues dont l'une n'est pas concordante aux exigences du cahier des charges, elle est donc écartée.

Les deux autres offres sont jugées trop élevées par rapport aux capacités du budget portuaire, et compte tenu des règles générales qui font que les montants des honoraires de maîtrise d'œuvre représentent entre 7 à 10% du montant de travaux estimés ; laissent envisager des travaux trop importants.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de considérer cette consultation comme infructueuse et de ne pas y donner suite dans la même forme.

Monsieur le Maire propose, au vu des informations qu'il a pu recueillir auprès de personnes spécialisées, de lancer une nouvelle consultation pour la réalisation des travaux, étant précisé que le cahier des charges prévoira des travaux de réparation et de confortement limités. La Commune assurera la Maîtrise d'œuvre de ces travaux.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité Valide cette proposition.

AVENANT A LA DSP DE LA MANUTENTION DES BATEAUX SUR LE PORT

Monsieur Le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la Société CARTERET MARINE SAS, 3 Avenue de la République, va être cédée à la Société Côte des Isles Plaisance SARL, 60 Avenue de la République.

Un compromis de vente de fonds de commerce a été signé le 31 mars 2015 entre les deux sociétés. La signature de la vente est prévue pour le 16 Avril 2015.

Dans la mesure où cette cession implique naturellement le transfert de la Délégation de Service Public signée entre la Commune et la Société CARTERET MARINE relative à la manutention des bateaux sur le port, le Conseil Municipal est amené à autoriser la cession de cette DSP, dans la mesure où le nouveau titulaire nous semble offrir les garanties suffisantes pour terminer la bonne exécution du contrat prévu fin 2016.

Monsieur le Maire propose l'autorisation de cette cession. Le Conseil Municipal, à l'unanimité valide cette proposition.

Elisabeth DUHOUX demande pourquoi cette manutention n'est confiée qu'à une seule personne.

Monsieur Le Maire lui rappelle que c'est le but d'une Délégation de Service Public. Mais que cette dernière a fait l'objet d'une consultation préalable et que toute entreprise intéressée peut concourir. Le choix se fait ensuite, au même titre que le choix d'un prestataire pour des travaux.

Aucune autre question n'étant soulevée par l'assemblée, Monsieur Le Maire lève la séance à 23h05.

Vu, Le Maire, Pierre GEHANNE.

